



PRIMĂRIA MUNICIPIULUI CHIȘINĂU

DISPOZIȚIE

Nr. 630 - de

din 17 octombrie 2016

- Cu privire la deplasarea dlui Dorin Chirtoacă la Strasbourg (Franța) și delegarea exercitării atribuțiilor primarului general viceprimarului Nistor Grozavu

Având în vedere demersul Direcției relații externe, cooperare regională și integrare europeană, în temeiul Hotărârii Guvernului Republicii Moldova nr. 10 din 05.01.2012 „Pentru aprobarea Regulamentului cu privire la delegarea salariaților entităților din Republica Moldova” (cu modificări), art. 174 (1), art. 175 și art. 176 din Codul muncii al Republicii Moldova, art. 15 (1) și art. 16 (2) din Legea privind statutul municipiului Chișinău nr. 136 din 17.06.2016, art. 29 (2), art. 32 (1) și art. 34 (3) din Legea nr. 436-XVI din 28.12.2006 „Privind administrația publică locală”, dată fiind plecarea mea în deplasare la Strasbourg (Franța), pentru 6 zile calendaristice (17-22 octombrie 2016), cu scopul de a participa la cea de-a 31-a sesiune a Congresului Autorităților Locale și Regionale al Consiliului Europei, DISPUN:

1. Se delegă, pe o perioadă de 6 zile calendaristice, 17-22 octombrie 2016, exercitarea atribuțiilor primarului general al municipiului Chișinău viceprimarului dl Nistor Grozavu.

2. Organizatorii vor achita delegatului o alocație de acoperire a cheltuielilor de ședere (per-diem) pentru perioada 19-21 octombrie 2016, iar Direcția management financiar a Primăriei municipiului Chișinău va achita cazarea pe perioada deplasării și diurna (pentru Franța) pentru zilele de 17,18 și 22 octombrie curent.



PRIMAR GENERAL

Dorin CHIRTOACĂ

Le Secrétaire Général

**Lettre circulaire adressée aux
représentants du Congrès**

Ref ► 2016-481

Strasbourg, le 7 septembre 2016

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous accueillir en tant que membre de votre délégation nationale¹ auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Le Congrès tiendra sa 31^e Session du 19 au 21 octobre 2016 dans l'hémicycle du Palais de l'Europe à Strasbourg. En votre qualité de représentant(e) auprès du Congrès, vous êtes cordialement invité(e) à participer à cette session.

En cas d'empêchement, nous vous remercions d'en informer votre secrétaire de délégation et vous assurer qu'un(e) suppléant(e) est désigné(e) pour vous remplacer.

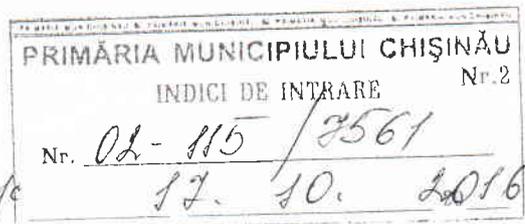
Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de la 31^e Session. Ce document sera actualisé sur le site du Congrès, www.coe.int/congress-session, comme le seront tous les autres documents relatifs à cette session.

Les deux sessions de cette année porteront sur le thème « l'éthique et la transparence aux niveaux local et régional » et plusieurs débats seront dédiés à ce sujet. Des discussions sur la participation et la représentation politique des femmes aux niveaux local et régional, la radicalisation au niveau local, la situation des Roms et des Gens du voyage, la budgétisation sensible au genre, le libre accès aux données, ainsi que sur l'importance de la bonne gouvernance des territoires métropolitains seront également à l'ordre du jour. Des rapports sur la démocratie locale en Chypre, la démocratie locale et régionale en Croatie, et sur l'observation des élections partielles en Arménie et des élections locales en Serbie seront aussi débattus.

De plus, je vous informe qu'un séminaire pour les membres du Congrès sera organisé la veille de la session, le mardi 18 octobre 2016, de 13h00 à 15h25 en salle 1. L'ordre du jour sera bientôt disponible sur le site du Congrès.

Comme d'habitude, l'inscription en ligne est ouverte via le site du Congrès. Chaque membre et secrétaire de délégation peut se connecter à l'espace inscription du « Who's who » du Congrès: www.coe.int/congress-registration/fr.

¹ sous réserve de l'approbation de votre délégation à la session.



.../...

Le Conseil de l'Europe prendra en charge vos frais de voyage et de séjour au taux de 175 € par jour de réunion en 2016 selon le Règlement adopté par le Comité des Ministres le 30 juin 2010 ci-joint.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la note d'information ci-jointe relative au remboursement de vos frais de voyage expliquant en détail la procédure à suivre et les délais à respecter à cette session.

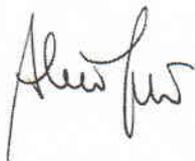
Tout comme pour les autres réunions du Congrès, j'aimerais rappeler que si le dossier complet pour le remboursement ne peut pas être remis avant la fin de la session, il devra parvenir au Secrétariat du Congrès au plus tard deux semaines après la fin de la session. Les dossiers envoyés au-delà de ce délai ne pourront malheureusement pas être traités en priorité.

Veuillez noter également que si nous n'avons pas reçu votre dossier de remboursement complet dans un délai de deux mois après la fin de la session, nous comprendrons ceci comme un renoncement tacite de votre part au remboursement des frais engendrés par votre participation à la réunion et, de facto, le dossier de remboursement sera définitivement clôturé.

Les risques spécifiques liés aux déplacements sont couverts par une police d'assurance CHARTIS (contrat n° 2.004.761) valable jusqu'à l'âge de 75 ans révolus. En cas de nécessité le service d'assistance CHARTIS 24h/24 peut être contacté au numéro suivant : (32) 3 253 69 16. Vous serez également couvert par une assurance en cas d'accident (CHARTIS n° 2.004.484) pour l'incapacité temporaire ou totale.

La Séance du Congrès est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la session. Vos contacts sont : Dolores Ríos Turón, dolores.rios@coe.int et Delphine Weisshaupt, delphine.weisshaupt@coe.int.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Andreas Kiefer

PJ : - projet d'ordre du jour de la 31^e Session du Congrès (CG31(2016)OJ-prov)
- projet de répartition des travaux
- informations pratiques-session
- note d'information sur le remboursement des frais de voyage et le règlement révisé

cc. Secrétaires de délégations nationales